

1. *Débitrice:* **BIOHERMIC CONCEPTS & TECHNOLOGIES FOR THE ENVIRONMENT SA**, rue de Bourg 1,  
**1095 Lutry**

2. *Remarques:* Promotion, construction et réalisation de procédés technologiques pour le traitement des déchets solides; production d'énergies renouvelables et leur commercialisation; participation et financement de projets dans des activités similaires.

L'état de collocation est déposé à l'office.

Délai pour intenter action en opposition au 16 octobre 2008, sinon l'état de collocation sera considéré comme accepté.

L'inventaire est également déposé, il peut être attaqué dans un délai échéant le 6 octobre 2008.

Dans ce même délai, les créanciers peuvent solliciter la cession des droits de la masse (art. 260 LP) au sujet de revendications de propriété reconnues fondées par l'administration de la faillite (art. 49, 80 OAOF). A défaut de procéder dans le délai fixé, les décisions de l'office seront définitives.

Office des faillites de Lavaux  
1009 Pully

(04667670)